

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 26 MAI 2021
CONVOCATION DU 20 MAI 2021

Le 26 Mai 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, , M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL,, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR M CHACORNAC (19h03) M BOUVRY (arrivé à 19h18) M HENRIQUET (arrivé à 19h25)

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M BAERT à M CHOCRAUX

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h01.

Il remercie les élus de leur présence.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021.
2. Délibération de transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.
3. Signature d'une convention de groupement de commandes «Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture».
4. Signature d'une convention de groupement de commandes «Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture».
5. Délibération pour le lancement d'un marché Assistantce à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner la mairie dans l'élaboration et le suivi de la Concession d'Aménagement sur l'OAP "secteur d'habitat rue des Blatiers".

1^{er} point : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021.

Monsieur CHACORNAC rejoint l'assemblée à 19h03.

Monsieur le Maire rappelle les points abordés lors du précédent Conseil Municipal et demande s'il y a des questions.

Adopté à l'unanimité des voix (17 voix pour).

2^{ème} point : Délibération de transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Monsieur BOUVRY rejoint l'assemblée à 19h18.

Monsieur HENRIQUET rejoint l'assemblée à 19h25.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 (CC) ;
L. 5215-6 (CA) ;

Vu les statuts de la CC ou CA ;

Vu l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Considérant qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ;

Considérant qu'après cette date, le conseil communautaire peut, à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert à la majorité absolue des suffrages exprimés, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions de la minorité de blocage ;

M. Le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Il profite de ce sujet pour rappeler les informations clés sur l'intercommunalité et toutes les actions qui sont portées par l'intercommunalité. Le projet de territoire de la Pévèle Carembault est présenté.

M. Chacornac remercie M. le Maire d'avoir exposé les actions mises en places par l'intercommunalité. M. Chacornac demande s'il est prévu dans le PLUI d'interdire les éoliennes.

M. le Maire indique que l'ensemble des élus y sont favorable.

A l'issue de ces échanges, le Conseil s'exprime et

DÉCIDE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Cappelle-en-Pévèle se prononce à l'unanimité (19 voix pour) en faveur du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme,

Séance du Conseil Municipal – Mercredi 26 Mai 2021

de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Pévèle Carembault.

3ème point : Signature d'une convention de groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture ».

Vu la délibération n°2021/102 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 06 avril 2021 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « **Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture** ».

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (19 voix pour), le conseil municipal décide :

- De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »
- D'opter pour l'électricité dite verte avec (5 voix contre, 14 voix pour, 0 abstention) ;
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

4ème point : Signature d'une convention de groupement de commandes «Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture».

Vu la délibération n°2021/101 du Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 06 avril 2021 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « Fourniture et acheminement gaz naturel, avec services associés à la fourniture ».

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix (19 voix pour), le conseil municipal décide :

- De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture »
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

5ème point : Délibération pour le lancement d'un marché Assistantce à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner la mairie dans l'élaboration et le suivi de la Concession d'Aménagement sur l'OAP "secteur d'habitat rue des Blatiers".

La commission Ad'Hoc en charge de la mise en place de la consultation et du suivi de la concession d'aménagement s'est réunie le 10 mai 2021. Le choix de prendre une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) à été fait. Il convient ici d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation.

Les missions qui seront attribuées à cet AMO sont les suivantes :

- Elaboration et accompagnement à la procédure de marché relative à la concession d'aménagement. Notamment, nous aider à affiner le projet attendu par la commune ainsi que le coût global de l'opération à l'aide d'un économiste de la construction et de l'aménagement. L'AMO permettra également de sécuriser juridiquement l'entièreté du projet afin d'éviter tout écueil et perte de temps sur le planning de réalisation attendu.

- Accompagnement juridique tout au long de la procédure marché ainsi que durant toute la concession.

Et en particulier s'assurer que les engagements tant qualitatifs qu'économiques seront tenus.

- Accompagnement dans les phases de concertation

Lancement d'un marché Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner la mairie dans l'élaboration et le suivi de la Concession d'Aménagement sur l'OAP "secteur d'habitat rue des Blatiers".

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2020 arrêtant le projet du PLU et identifiant une zone à urbaniser en habitat avec son OAP.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 février 2021 validant le choix d'un concession d'aménagement pour la mise en œuvre du projet autour de l'OAP secteur d'habitat rue des Blatiers.

Vu l'avis de la commission Ad'Hoc dédiée au projet de concession d'aménagement du 11 mai 2021.

Où l'exposé de Monsieur le Maire rappelant les enjeux du projet et les attendus, il est demandé au Conseil Municipal de

- Valider le choix de procédure Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en vue d'accompagner la mairie dans l'élaboration et le suivi de la future Concession d'Aménagement.
- Autoriser le Maire à lancer la consultation afin de recruter une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix (19 voix pour).

Questions diverses :

Le Tirage au sort jury d'assise par les membres du Conseil Municipal est fait.

Vie Associative Sportive et Culturelle - Mme GELEZ

Reprise des activités depuis le 19 mai pour les mineurs en milieu couvert avec respect des gestes barrières et consignes.

Communication et Zéro Déchet - Mme DA SILVA

Le panneau d'affichage prend un peu de retard. Les travaux sont programmés fin mai. La pose se fera au plus tard 21j après.

Rédaction du bulletin municipal: il manque encore des articles, merci de renvoyer au plus vite vos écrits.

Mme DA SILVA a participé à 2 jours de formation sur le reportage vidéo. L'idée sera, à terme, de diversifier nos communications avec des petits films d'1m30. Il faudra acheter du matériel. La semaine prochaine, elle suivra une formation sur la newsletter avec la Pévèle Carembault. L'intercommunalité va faire un Journal Télévisé culturel de 13 min dédié à la Culture. Pour celui de septembre la Communauté de Communes prendra contact avec Mme DA SILVA mi août – ce serait l'occasion de communiquer autour du Salon du Livre.

Patrimoine bâti et constructions neuves M. BOUVRY

Un léger retard a été pris sur l'extension du vestiaire pour cause de rupture de stock des menuiseries. Ce sera bientôt posé. La semaine prochaine M. BOUVRY et l'architecte en charge du projet le présentent à la commission pour déposer dans la foulée le permis.

Culture et Tradition – M. CHACORNAC.

Les associations peuvent revenir en médiathèque dans le respect des gestes barrières. Concernant le salon du livre un texte est prêt pour le Cappel en Nouvelle. C'est également le cas pour le Rétrocappelle.

Fêtes et Cérémonies Officielles – Mme DELATRE

Rendez-vous le 18 juin à 18H au monument aux morts. M. Le maire demande que l'on chante la Marseillaise.

Si tout va bien le feu d'artifice sera tiré le 14 juillet.

Éducation et Citoyenneté – Mme CUVELIER

Séance du Conseil Municipal – Mercredi 26 Mai 2021

La fête de l'école prévue le 26 juin aura lieu mais sous une autre forme. Il y aura des tranches horaires de 30 min et seuls les parents sont autorisés à entrer dans la cours de l'école (les maternelles le matin, les primaires l'après midi). Ce sera l'occasion de voir les aménagements faits autour de la biodiversité. Certaines classes feront quand même une danse. Il y aura la mise en valeur des patios ainsi que la traditionnelle remise des prix. Il faudra donc qu'il y ait la présence d'un ou deux élus par demi heure.

L'inauguration du label OASIS NATURE aura lieu ce même jour à 11H30. L'ASSEC prévoit des animations dont le contenu est encore à affiner.

Au collège, il y a un test salivaire qui sera effectué le lendemain.

Le CMJ a repris. Il y a eu la collecte des bouchons le samedi 21 mai. L'ensemble de la collecte sera déposé aux bouchons d'amour à Lesquin.

Cimetière et affaires funéraires – Mme CARNEAU

Mme CARNEAU est allée à la marbrerie Delgrange pour récupérer le modèle de plaque qui sera posée dans le cadre de la remise en état du monument aux morts du cimetière devenue illisible (tarif de la plaque 1438€).

Mme CARNEAU souhaite que ce soit fait pour le 11 Novembre au plus tard.

Voirie, Propreté Urbaine et Sécurité – M. ROCHE

Des courriers ont été déposés aux riverains des chemins piétonniers (allée des musiciens vers la rue Lucie Aubrac) rappelant l'obligation de taille des haies et demandant aux habitants de protéger les nouveaux aménagement lors des tailles. Des cailloux seront également remis rue de Thouart.

Un point est prévu avec la Pévèle Carembault pour programmer les travaux Rue de la Coquerie et Rue du Bois Dupont. Concernant les subventions, nous n'aurons pas de retour du Département avant Juillet.

Un panneau d'éclairage solaire sera posé au Carrefour du Pont Naplet pour sécuriser les passages piétons. On a un devis de 1950€.

Monsieur le Maire

La fête foraine aura lieu à compter du 9 juin et restera jusqu'au 21 juin. Afin de les autoriser à s'installer, ils devront présenter le protocole sanitaire qu'ils vont mettre en place conformément aux directives préfectorales et nous communiquer le nom d'un interlocuteur COVID.

Des tickets offert par la municipalité seront distribués aux enfants du village comme chaque année.

M. Le maire rappel qu'il y a les élections départementales les 20 et 27 juin.

Pour la première fois, M. Le maire soutien officiellement des candidats : Mme COTTENY et M. CLEMENT.

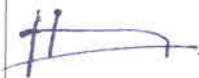
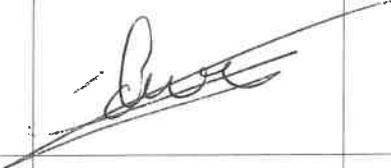
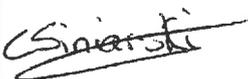
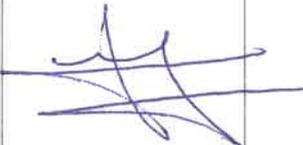
Le planning des assesseurs sera envoyé d'ici fin de semaine.

Clôture du Conseil Municipal à 20h46.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS :

DATE DE LA SÉANCE	INTITULÉ DE L'ACTE	N°
26/05/2021	Délibération de transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.	26/2021
26/05/2021	Signature d'une convention de groupement de commandes «Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture».	27/2021
26/05/2021	Signature d'une convention de groupement de commandes «Fourniture et acheminement de gaz naturel, avec services associés à la fourniture».	28/2021
26/05/2021	Délibération pour le lancement d'un marché Assistantce à Maitrise d'Ouvrage (AMO) afin d'accompagner la mairie dans l'élaboration et le suivi de la Concession d'Aménagement sur l'OAP "secteur d'habitat rue des Blatiers".	29/2021

ÉLUS PRÉSENTS ET SIGNATURES

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
CHOCRAUX		DESPREZ	
THELLIER-CUVELIER		BAERT	Absent
GELEZ		CHACORNAC	
ROCHE		LAGANGA	
BROUTIN X		DA SILVA MARTINS	
CARON		PERAL	
BOUVRY (arrivé à 19h22)		GOHIER	
OLIVE		DELATRE	
SINIARSKI		HENRIQUET	
DELTOUR			